

## COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 JUIN 2021

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle associative de la Mairie en séance publique sous la présidence de Madame Katia BEAUJARD, Maire.

### Etaient présents :

Mmes et MM BEAUJARD Katia, HAFREINGUE Bruno, LESCUYER Annick, EDARD Isabelle, DIDIER Pascal, CHRETIEN Gérard, GOURMAND Joël, HAZART Florent, HUSSON Joël, JOBART Pascal, HUBICHE Maxime, TOURET Gilberte, SAUVAGE Sylvie, ZAKRETA Stéphanie.

### Absent(e)s excusé(e) :

M. FOUCHAL Hacène

Madame LESCUYER Annick a été désignée secrétaire de séance.

Madame Katia BEAUJARD ouvre la séance à 20H00

### Ordre du jour :

- 1- **Personnel** : création de poste, intégration directe
- 2- **Projets communaux** : parking, vidéo protection, murs de Marzilly, écran d'affichage légal, boîte à dons, distributeur à pizzas, préemption, limite séparative lotissement
- 3- **Finances** : PAYFIP
- 4- **Manifestations** : fête foraine et 14 juillet
- 5- **DIA**
- 6- **Questions diverses**

### Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 10 mai 2021

Le conseil municipal approuve le compte rendu à l'unanimité des présents.

### **1- Personnel**

#### **Création de poste à 35h00 d'adjoint du patrimoine (Délibération n°20210637)**

Madame le Maire explique que suite à la fermeture de la trésorerie au 31 décembre 2021, le bâtiment sera libre de toute occupation. Une réflexion est en cours sur la délocalisation de la bibliothèque, actuellement dans les locaux de l'école élémentaire, à cet endroit. Vu les capacités du bâtiment, il pourrait être envisagé de le transformer en médiathèque, et ainsi en faire un lieu de rencontres, d'échanges, d'expositions, d'ateliers, ... C'est pourquoi, il est demandé de statuer sur la création d'un poste d'agent du patrimoine à 35h00, pour remplacer Madame STAR, notre bibliothécaire, actuellement à 22h00 hebdomadaire, qui part en retraite début octobre.

Toutes les nouvelles heures d'ouverture au public créées sont subventionnées à hauteur de 60% (la semaine) ou 80% (le week-end).

Après délibération, le conseil municipal accepte la création d'un poste à 35h00 d'agent du patrimoine à 12 voix pour, 1 voix contre (M. CHRETIEN), 1 abstention (Mme SAUVAGE) et autorise Madame le Maire à ouvrir les candidatures.

#### **Intégration directe :**

Madame le Maire informe de la demande de l'agent technique COUTIN Elie, titulaire d'un CAP petite enfance, d'intégrer la crèche à compter du 1<sup>er</sup> août 2021 en remplacement d'un agent en fin de contrat.

#### **Création d'un emploi non permanent pour accroissement temporaire d'activités (Délibération n°20210638)**

Par ailleurs, il convient de délibérer sur la création d'un emploi non permanent d'agent technique sur le mois de juillet pour pallier au manque de personnel durant les congés.

Le Conseil Municipal ;

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3 1°;

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité ;

Sur le rapport de Madame le Maire et après en avoir délibéré ;

### **DECIDE**

Le recrutement d'un agent contractuel dans le grade d'adjoint technique pour faire face à un besoin lié

- *à un accroissement temporaire d'activité pour une période de 1 mois allant du 1<sup>er</sup> juillet 2021 au 31 juillet 2021 inclus.*

Cet agent assurera des fonctions d'agent chargé principalement de la voirie et des espaces verts à temps complet pour une durée hebdomadaire de service de 35H00.

Il devra justifier d'une expérience dans les espaces verts et d'un CAP paysagiste/jardinier.

La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut 354 du grade de recrutement.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

## **2- Projets communaux**

### **Parking : achat (délibération n°2021 06 39)**

Monsieur HAFFREINGUE expose 2 versions pour l'achat du terrain Croix Havart en vue de la création d'un parking 9 places (cf délibérations 2020 11 85 et 2021 01 03). 1<sup>ère</sup> version : achat d'un terrain d'environ 760 m<sup>2</sup> et la seconde d'environ 250 m<sup>2</sup>, sachant que la partie restante est destinée à Monsieur CAILLET. Celui-ci n'a pas d'exigence, mais aimerait acquérir 1 000m<sup>2</sup>.

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité des présents :

- de laisser 1 000 m<sup>2</sup> à Monsieur CAILLET et de se porter acquéreur du solde.
- d'autoriser Madame le Maire à signer l'acte de vente,
- de procéder au paiement de la moitié des frais de géomètre du terrain et des frais notariés.

Les crédits sont inscrits au budget 2021.

### **Parking : choix de l'entreprise pour le terrassement (délibération n°2021 06 40)**

3 entreprises ont été contactées pour le terrassement en vue de la création des parkings.

Les devis sont les suivants :

- SOLOTRA pour un montant de 29 700 € TTC
- GOREZ pour un montant de 24 522 € TTC
- STPE pour un montant de 19 917 € TTC

Après délibération, le conseil municipal valide à l'unanimité des présents le devis de STPE pour un montant de 19 917 € TTC. Les crédits sont inscrits au budget 2021.

### **Vidéo protection (délibération n°2021 06 41)**

Monsieur Pascal Didier prend la parole :

La vidéo protection consiste à placer des caméras pour aider à la lutte contre tout acte de malveillance (intrusion, vol, agression, violence, dégradation, destruction...).

La commission sécurité étudie cette solution avec l'ensemble des acteurs de la sécurité publique (services de l'état, gendarmerie...). Cette surveillance consisterait à la lecture de plaques d'immatriculation à chaque entrée du village et 3 caméras de situations seraient installées sur les sites de la place de la mairie, de l'église et de la salle des fêtes.

Dans un 1<sup>er</sup> temps, l'avis de la population a été sollicité, seulement 4 réponses sur l'ensemble de la population (3 pour et 1 contre).

Pour avancer sur ce projet et pouvoir bénéficier de subventions de la FIPD (fond interministériel de prévention de la délinquance et de la radicalisation), de la DETR entre autres, il convient de valider le lancement du projet. Une réunion publique sera à programmer en septembre en présence de représentants de la gendarmerie. Le conseil municipal après délibération accepte le lancement de ce projet à 13 voix pour et 1 abstention (Gérard Chrétien)

### Murs de Marzilly (délibération n°2021 06 42)

Suite à la dépose de 2 DP pour des terrains frappés d'alignement rue de Marzilly, il est obligatoire pour la collectivité de soutenir les terres desdits terrains. (Question soulevée par Monsieur GOURMAND de la nécessité d'appliquer ces alignements). Ce sont les derniers concernés par cette obligation.

2 devis ont été demandés pour terrassement, démolition, fondations en béton, murs, enduit et remblaiement des terres auprès de GCAM et Entreprise Primot.

Les devis s'élèvent respectivement à 15 246 € HT pour GCAM et à 17 382 € HT pour l'Entreprise Primot.

Après délibération, le conseil municipal valide à 13 voix pour et 1 abstention (M. Gourmand) le devis de l'entreprise GCAM pour un montant de 15 246 € HT.

### Ecran d'affichage légal (délibération n°2021 06 43)

Madame le Maire expose l'utilité d'installer un affichage numérique légal pour remplacer les panneaux d'affichages papier insuffisants. Cet affichage sera relié directement aux ordinateurs des secrétaires et les documents d'urbanisme, d'état civil, de comptes rendus de conseil municipal, d'arrêtés ou tout autre document qui doit être affiché seront transférés sur un écran tactile qui sera installé place Truchon, contre la façade du bâtiment (à côté de la boîte aux lettres).

Deux entreprises ont été contactées : ADTM et Champagne Reproduction. Cette dernière a équipé la commune de Witry les Reims. Madame le Maire s'est rendue sur place, pour constater et échanger sur ce produit. Le retour est très favorable. Tout document mis en ligne entraîne automatiquement la délivrance d'un certificat d'affichage donnant la date de début et de fin.

Les devis sont les suivants :

- ⇒ l'entreprise ADTM propose un écran tactile 32 pouces pour un devis d'un montant de 5 140 € HT
- ⇒ l'entreprise Champagne Reproduction propose un écran tactile :
  - de 49 pouces pour un montant de 5 890 € HT
  - de 43 pouces pour un montant de 4 890 € HT

Après délibération le conseil municipal retient à l'unanimité des présents l'entreprise Champagne Reproduction, autorise Madame le Maire à signer le devis pour l'achat d'un écran tactile de 49 pouces pour un montant de 5 890 € HT, les crédits ayant été inscrits au budget 2021 et charge le Maire de l'exécution de la présente délibération.

La borne est résistante aux températures de -40°C à + 50°C. Il est envisagé de fabriquer une casquette en aluminium afin de la protéger des intempéries.

### Boîte à dons (délibération n°2021 06 44)

Une boîte à dons sera installée rue du Luxembourg, cette boîte à dons fonctionnera comme une boîte à livres.

Cependant il convient d'établir une charte d'utilisation qui sera affichée. Lecture est faite de la charte.

Le conseil municipal, accepte à l'unanimité des présents cette réglementation.

Celle-ci sera affichée sur un panneau de type du marché au format de 800 x 1200. =>



### Distributeur à pizzas (délibération n°2021 06 45)

Madame le Maire expose la proposition de Mme FREDERICO. Les dimensions du kiosque et du socle sont de 2,50 m de large sur 3,50 m de profondeur et 3,32 m de hauteur. Ce kiosque serait habillé d'un film plastique imitation bois.

Monsieur HUSSON demande la possibilité d'envisager un autre habillage, comme un bardage en bois, plus naturel ?

Ce kiosque serait installé au square Jean Moulin. Madame FREDERICO a besoin d'une permission de voirie pour l'établissement d'un devis auprès d'ENEDIS.

L'installation du compteur électrique ainsi que les frais annexes notamment la consommation et tous travaux d'installation relatif à ce kiosque, seront à la charge de Madame FREDERICO. Une convention précisera la bonne utilisation de l'espace ainsi qu'une remise en état des lieux en cas de retrait du distributeur à pizzas. Après délibération, le conseil municipal, accepte à 12 voix pour et 2 abstentions (Mmes SAUVAGE et ZAKRETA) cette autorisation de permission de voirie.

#### **Préemption : maison rue de Fismes (délibération n°2021 06 46)**

Vu la décision d'acquérir par voie de préemption la maison située 33 rue de Fismes cadastrée AE 210 d'un montant de 30 000 € hors frais de notaire, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- d'autoriser Madame le Maire à signer l'acte de vente,
- d'ouvrir les crédits nécessaires au compte 2312 (immeuble de rapport) en prenant sur le suréquilibre du budget la somme de 35 000 € comprenant le prix d'achat de la maison ainsi que les frais de notaire y afférents,
- d'autoriser Madame le Maire à procéder au virement.

#### **Limite séparative lotissement (délibération n°2021 06 47)**

Le règlement du permis d'aménager du lotissement Sollepretre, indique que la limite séparative entre les particuliers doit être constituée d'un grillage simple torsion doublé d'une haie vive. Suite à la demande de plusieurs habitants, il est proposé d'autoriser un grillage 3D avec soubassement en béton n'excédant pas 0,30 m, le tout d'une hauteur maximale de 2 m toujours doublé d'une haie vive.

Après délibération, cette proposition est acceptée à l'unanimité des présents.

#### **Terrain multisport (délibération n°2021 06 48)**

Madame le Maire propose d'installer des barrières en bois (rondins d'épicéa diamètre 120 mm sur 30 ml) au bout du parking de la salle des fêtes afin d'empêcher les voitures d'accéder aux espaces verts.

Un devis a été demandé auprès de l'entreprise PALA. Celui-ci s'élève à 1 166 € HT.

Après délibération, le conseil municipal accepte ce devis à l'unanimité des présents

### **3- Finances : PAYFIP**

#### **Délibération n°2021 06 49**

La convention d'adhésion au service de paiement en ligne des recettes publiques locales engendrant un coût de traitement de l'ordre de 600 € annuel. Il est décidé à l'unanimité de reporter cette adhésion au 1<sup>er</sup> janvier 2022, date à laquelle cette adhésion sera obligatoire.

### **4- Manifestations**

**Fête foraine** : les forains seront en place du 24/06 au mardi 29/06 à midi. Un huissier a été mandaté afin de constater d'éventuels dégâts qui pourraient exister sur la place du village (Reçu par Monsieur HAFFREINGUE en date du 24 au matin).

**Feu d'artifice** : le feu d'artifice aura bien lieu le 13 juillet au soir avec distribution de lampions aux enfants pour la retraite aux flambeaux et organisation d'une animation musicale. Des tables et des bancs seront mis à disposition des habitants désirant apporter leur pique-nique et désirant participer à l'animation musicale à partir de 19h30.

### **5- DIA**

Parcelles AC165 et AC219 (maison) – AC 176 AB178 et Y514 (terrains) – AD 50 et AD 59 (bâtiment) – AC175 (terrain) – AB18 (maison) – AE55 (maison)

### **6- INFORMATIONS DIVERSES**

- Ambroisies : référents Gérard CHRETIEN et Pascal DIDIER,
- Invasion sur le territoire de chenilles urticantes,
- ONF : le lot des parcelles 1 - 2 - 5 et 7 a été vendu au prix de 7290 € à l'entreprise Adolphe,

- Monsieur GOURMAND : pas de gestion des déchets après la tempête. Peut-on questionner le Grand Reims sur leur gestion des déchets lors des périodes de crise ?
- Pour rappel : le 04/07 passage de la Via Francigena,
- Travaux d'assainissement prévus fin du 1<sup>er</sup> semestre 2022 et renforcement des réseaux du SIEM ce qui permet à la zone AUX d'être ouverte à la constructibilité,
- Prochain conseil municipal le 07/09 à 19h30.

*Séance levée à 22h20*

NOM Prénom	SIGNATURE
BEAUJARD Katia	
HAFFREINGUE Bruno	
LESCUYER Annick	
DIDIER Pascal	
TOURET Gilberte	
EDARD Isabelle	
CHRETIEN Gérard	
JOBART Pascal	
FOUCHAL Hacène	
HUSSON Joël	
SAUVAGE Sylvie	
ZAKRETA Stéphanie	
HAZART Florent	
GOURMAND Joel	
HUBICHE Maxime	